



La famille de mon ami hospitalisé m'interdit les visites

Par Cindy DB

Bonjour ,

je vis avec mon compagnon depuis presque un an. Il vit chez moi mais y reçoit son courrier , nous avons un compte bancaire commun etc ?

Hospitalisé et mis en coma depuis deux semaines, il commence à en sortir depuis hier mais ouvre à peine les yeux et dodeline de la tête.

Avant d'être mis en coma , il m'a désignée comme personne de confiance. Une soignante me l'a confirmé lorsque je suis venue le voir au tout début.

J'ai bien sûr prévenu sa fratrie dès le début lorsque j'ai su la gravité de son état. Je ne les connaissais quasi pas.

Ils ont déboulé à l'hôpital et ont insisté auprès du personnel pour me retirer mon statut de personne de confiance. Le médecin a cédé à leurs injonctions et mis sa sœur aînée à ma place.

Afin de ne pas couper avec eux , je n'en ai pas fait cas quand sa sœur m'en a fait part. J'ai continué à aller voir mon compagnon tous les deux ou trois jours , en soirée car sa fratrie occupe le terrain du matin au soir.

Hier soir , en sortant de ma visite, un de ses frères m'attendait pour m'annoncer qu'ils ne m'autorisent plus à le voir , que c'est mon compagnon qui a fait non avec la tête lorsqu'ils lui ont demandé s'il voulait que je vienne le voir. Très agressif. Soit disant il n'avait pas les idées claires quand il m'a nommée personne de confiance. Mais bien sûr hier il avait les idées très claires pour faire non de la tête alors qu'il sort à peine d'une sédation de 2 semaines.

Et me dire que les médecins en sont témoins.

D'autre part , il m'a reproché de n'être pas vaccinée alors que je fais un test à chaque fois que je vais à l'hôpital.

Il m'a dit que le service ne le laissera plus entrer en réa pour le visiter.

Que puis je faire ? Une lettre recommandée à l'hôpital ? Faire le forcing au risque de me faire refuser par le service , voire agressée par la fratrie ? Je sais que maintenant qu'il s'éveille peu à peu , et qu'il est faible mentalement avec ce qu'il a subi , ils vont le remonter contre moi.

Merci de me guider.

Par vivi2501

bonjour,

Pouvez-vous le contacter par téléphone ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Adressez vous au service social de l'hôpital qui pourra peut-être vous aider à trouver un compromis.

Légalement vous n'avez aucun droit vis-à-vis de ce compagnon, vous auriez été mariés ou pacsés, ce serait différent.

Par Cindy DB

Non il ne reparle pas encore , juste quelques mouvements. Et ils m'ont destitué de mon rôle de personne de confiance, rôle qui m'avait été attribué par mon compagnon. Et cela est illégal, et je ne comprends pas qu'un médecin l'ait accepté, suite à leurs jérémiades ?

Par kang74

Bonjour

Avez vous cosignée avec lui sa demande de vous nommer personne de confiance ?

En avez vous la copie?

Avez vous, suite à sa démarche, reçu un papier officiel qui vous donne ce rôle ?

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033275531]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033275531[/url]

Si ce n'est pas le cas, vous n'êtes pas officiellement personne de confiance , mais une simple personne à contacter.

Ce genre d'événement arrive souvent quand on a pas de liens familiaux avec le malade .

Il y a une procédure officielle à mettre en place, il y a des directives anticipés qu'on peut renseigner .

Qui n'empêche pas, malheureusement que ce statut soit révoqué, sous la pression familiale ou tout simplement parce qu'on préfère ne pas faire assumer son état de santé à celle qu'on aime .

Par isernon

bonjour,

en complément de la réponse précédente, avez-vous un document prévu par le lien ci-dessous:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32748]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32748[/url]

salutations